



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question orale n° 972

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la fermeture des hôpitaux des quartiers sud de Marseille. Le 3 novembre dernier, la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique de Marseille a présenté son projet de restructuration. Des trois scénarii retenus et proposés au conseil d'administration de l'Assistance publique par les médecins, aucun n'envisage le maintien des hôpitaux des quartiers Sud. Ainsi, ces trois projets entérinent-ils l'idée d'une fermeture définitive de l'hôpital Sainte-Marguerite et de l'hôpital Salvator. La raison principale invoquée est fort simple : les budgets alloués par l'Etat à l'Assistance publique de Marseille se réduisent à une peau de chagrin. Ainsi, à cause d'une logique purement comptable et éloignée des réalités du terrain, les Marseillais vont voir sacrifier leurs hôpitaux sur l'autel de la rentabilité économique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle est disposée à maintenir en faveur des 300 000 habitants des quartiers sud de Marseille un service public hospitalier de qualité.

Texte de la réponse

M. le président. M. Guy Teissier a présenté une question, n° 972, ainsi rédigée:

«M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la fermeture des hôpitaux des quartiers sud de Marseille. Le 3 novembre dernier, la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique de Marseille a présenté son projet de restructuration. Des trois scénarii retenus et proposés au conseil d'administration de l'Assistance publique par les médecins aucun n'envisage le maintien des hôpitaux des quartiers sud. Ainsi ces trois projets entérinent-ils l'idée d'une fermeture définitive de l'hôpital Sainte-Marguerite et de l'hôpital Salvator. La raison principale invoquée est fort simple: les budgets alloués par l'Etat à l'Assistance publique de Marseille se réduisent à une peau de chagrin. Ainsi, à cause d'une logique purement comptable et éloignée des réalités du terrain, les Marseillais vont voir sacrifier leurs hôpitaux sur l'autel de la rentabilité économique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle est disposée à maintenir en faveur des 300 000 habitants des quartiers sud de Marseille un service public hospitalier de qualité.»

La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question.

M. Guy Teissier. Le 3 novembre dernier, la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique de Marseille s'est prononcée sur la restructuration du réseau hospitalier de la cité phocéenne.

Des trois scénarii proposés, aucun n'a retenu le maintien des hôpitaux sud. La raison principale invoquée est fort simple: les budgets alloués par l'Etat à l'Assistance publique de Marseille s'amenuisent d'année en année. Aussi est-il proposé de restructurer radicalement l'organisation des hôpitaux marseillais pour rationaliser l'activité hospitalière de la seconde ville de France. Et à cause d'une logique purement comptable, éloignée des réalités du terrain, les Marseillais verront leurs hôpitaux sacrifiés sur l'autel de la rentabilité économique.

L'hôpital Saint-Marguerite et l'hôpital Salvator drainent une population d'environ 300 000 habitants et il est important de disposer d'un pôle hospitalier public dans les quartiers sud de cette ville.

Je suis d'autant plus à l'aise, madame la secrétaire d'Etat, pour évoquer la rationalité comptable que je me suis

opposé, lors du gouvernement précédent, au plan de rationnement de soins proposé à l'époque.

Un tel rationnement contredit les objectifs fixés dans le cadre du futur contrat de plan Etat-région pour assurer un aménagement du territoire équilibré et harmonieux.

Qu'il faille recentrer certaines activités hospitalières particulièrement coûteuses est une chose que l'on peut comprendre. Chaque Marseillais et chaque Marseillaise est prêt à consentir des efforts et des sacrifices à cet effet. Mais sachez que la population et les élus de notre ville s'opposent vigoureusement à la fermeture de ce centre hospitalier. Des milliers de pétitions, que nous vous adresserons d'ailleurs, sont en cours de signature. Le maire de Marseille, M. Jean-Claude Gaudin, président de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille, s'est également prononcé en faveur du maintien du pôle hospitalier sud de Marseille.

La décision incombe aujourd'hui, au final, au Gouvernement et à son représentant départemental, M. le préfet sanitaire. Ainsi, madame la secrétaire d'Etat, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement concernant le devenir des hôpitaux des quartiers sud de Marseille. Les Marseillaises et les Marseillais, et le député qui représente ces quartiers vous remercient d'avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Monsieur le député, comme vous l'avez précisé dans votre intervention, le Gouvernement souhaite que l'ensemble des établissements hospitaliers, notamment les centres hospitaliers universitaires, se dotent de projets d'établissement leur permettant d'afficher leur place dans l'environnement sanitaire et de définir une politique claire, susceptible de répondre aux besoins de santé de la population. Je sais que vous-même et l'ensemble des parlementaires représentant Marseille êtes attachés à ces deux principes.

Le centre hospitalier universitaire de Marseille, qui est une de nos plus importantes et prestigieuses institutions hospitalo-universitaires, mène une réflexion depuis plusieurs années; vous en avez témoigné. Le sénateur-maire de Marseille, que j'ai encore rencontré hier après-midi, le ministère et l'agence régionale de l'hospitalisation ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait de voir accélérer le processus afin que soit assurée la visibilité de l'avenir de l'Assistance publique de Marseille.

C'est dans ce cadre que la nouvelle commission médicale d'établissement a effectué ces derniers mois un travail très important, afin de définir un projet médical qui est le socle du projet d'établissement. La réflexion médicale ne peut pas, en revanche, être dissociée d'une approche géographique portant sur la répartition des activités et d'une approche économique et sociale permettant d'apprécier la pertinence et le réalisme des différents scénarios.

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre des orientations fixées par le schéma régional d'organisation sanitaire, récemment approuvé. Ce schéma indique clairement que «le projet d'établissement de l'Assistance publique de Marseille doit conforter sa double mission d'hôpital de proximité, mais aussi de pôle d'excellence et d'hôpital de recours au plan régional: le centre hospitalier universitaire devrait également veiller à renforcer son rôle dans l'accueil des populations fragilisées...»

Il est rappelé en outre que le centre hospitalier universitaire devra placer au coeur de son projet d'établissement la recherche d'une organisation médicale plus concentrée et plus efficace en consentant un important effort de regroupement de ses activités autour de pôles cohérents, disposant d'une masse critique suffisante... Tout en garantissant la couverture des besoins de proximité, l'organisation devra donc définir les modalités de coopération entre les sites et préciser les spécialisations ou orientations spécifiques des différents services. C'est dans ce cadre que les médecins ont élaboré un projet qui repose sur une bisectorisation géographique - et non plus sur une tri-sectorisation - qu'ils l'estiment justifiée par une organisation médicale beaucoup plus cohérente et fonctionnelle.

Les trois scénarios envisagent bien la suppression des activités de soins de courte durée des hôpitaux sud: la raison évoquée est essentiellement d'ordre médical et non pas budgétaire. Cela permettrait en effet, selon le projet présenté, d'organiser la réponse aux besoins de santé en pôles d'excellence assurant une bonne complémentarité entre les disciplines et permettant de disposer de l'ensemble des moyens humains et techniques nécessaires.

Il appartient maintenant au conseil d'administration de l'Assistance publique de Marseille de se prononcer sur un projet qui tient également compte des approches géographiques, économiques et sociales dont j'ai parlé plus haut.

Je signale que, sur les derniers exercices budgétaires et malgré le niveau relativement élevé de la dotation par

rapport à la moyenne générale, le budget de l'Assistance publique de Marseille a évolué de 0,82 % en 1998 et de 1,85 % en 1999. Les services du ministère veillent attentivement à ce que le centre hospitalier universitaire de Marseille soit doté des moyens nécessaires et suffisants pour assurer son activité. Les courriers des parlementaires nous rappellent d'ailleurs fréquemment cette préoccupation.

Les services agissent en étroite concertation avec tous les partenaires concernés. Nous vous appelons, monsieur le député, à participer à cette concertation et à faciliter l'émergence du projet le mieux adapté à la réussite des objectifs rappelés très régulièrement dans l'objectif de réorganisation de l'offre de soins.

M. le président. La parole est à M. Guy Tessier.

M. Guy Teissier. Madame la secrétaire d'Etat, j'ai relevé quelques mots «clés» dans votre réponse: la sectorisation géographique, la proximité, l'accueil et l'humanisation. A ces différents titres, on ne peut pas doter Marseille de deux pôles hospitaliers seulement - un au nord, qui est un centre hospitalier universitaire, et un au centre, qui est l'hôpital de la Timone - et rayer de la carte les hôpitaux des quartiers sud.

Il me semble cependant, madame la secrétaire d'Etat, que vous avez laissé l'espoir d'une restructuration, d'une meilleure adéquation entre les soins ou d'une spécialisation complémentaire avec le CHU. Ainsi pourrait-on parvenir à un bon équilibre. Mais ne déshumanisons pas les hôpitaux de Marseille en créant un colosse aux pieds d'argile.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Vous n'avez pas cité le maintien du pôle d'excellence du CHU de Marseille, qui impose d'organiser l'activité en fonction de sa densité.

Les décisions ne sont pas arrêtées. La porte est ouverte à la négociation avec les partenaires. Il sera ainsi possible de prendre en compte tous les paramètres qui ont été listés, sans oublier celui que je viens de signaler à votre intention: le maintien du pôle d'excellence du CHU de Marseille.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 972

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6891

Réponse publiée le : 8 décembre 1999, page 10594

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 décembre 1999